



Conditions d'accès à un service public, sont-elles légales?

Par **xavierragon**, le **06/03/2012** à **15:29**

Bonjour à tous,

Étudiant et juriste non aguerri, je me pose la question de savoir si ces deux conditions d'accès à un cours de théâtre sont valables. A savoir que les cours sont assurés par une association théâtrale, employant des comédiens professionnels tout au long de l'année.

-Inscription réservée aux seuls enfants habitant dans la commune ou se trouve l'association.

-Frais d'inscription diminués de 30% si les parents des enfants possèdent un véhicule peu polluant (autres que 4X4, ou camions).

Merci de vos réponses futures.

Xavier.